

## **ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE**

L'Autorité Territoriale de.....,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée, relative aux droits et obligations des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le n° Décret 2006-779 du 3 Juillet 2006, portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du ....., nommant M....., (grade), au ..... échelon de l'échelle ..... IB..... IM .....(avec une ancienneté éventuelle).

Considérant que l'agent remplit les conditions d'attribution.

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** M....., .....(grade), bénéficie d'une Bonification Indiciaire de ..... points à compter du .....

**ARTICLE 2 :** M..... sera donc rémunéré(e) au ..... échelon de l'échelle ..... IB ..... IM ..... + .....points.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet (ou Sous-Préfet), à Monsieur Le Receveur Municipal, à Monsieur Le Président du Centre de Gestion, à l'intéressé(e).

Le Maire (ou le Président)  
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à.....le.....

Le Maire (ou le Président)

Notifié le.....

Signature de l'agent :